

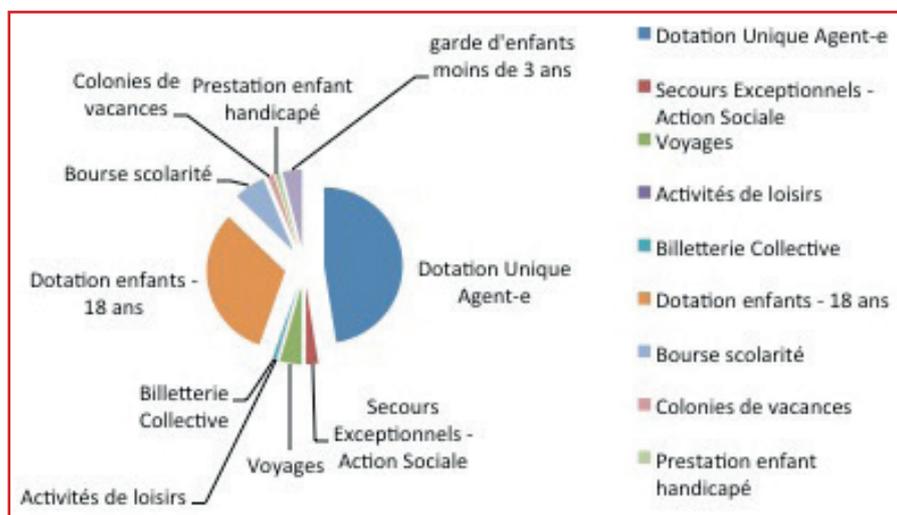
# ASC 2016

## LANGUEDOC ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES

Un budget de 4 000 000 euros  
pour tous les agents et leurs familles

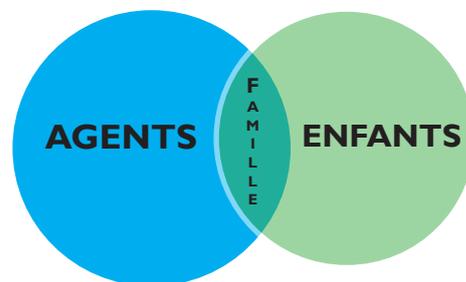
### Le SNU revendique et s'engage sur :

- ✓ La solidarité entre les revenus, les générations et les familles, avec une distribution des prestations selon une modulation des revenus équitable
- ✓ L'élargissement des droits aux personnels précaires dès leur embauche, et l'accès des prestations aux retraités-es
- ✓ Un budget justement réparti, avec 50% aux agentes et agents, 44,63% aux enfants, et 5,37% aux agentes & agents et leurs familles



### RÉPARTITION DU BUDGET ASC 2016

Languedoc Roussillon et  
Midi Pyrénées



**LA SOLIDARITE ENTRE LES REVENUS, CA MARCHE !!!**

**Ce projet, c'est Vous, c'est Nous.**

**En 2016, Votez SNU pour des valeurs partagées**

### LES AIDES DU CE

<p><b>Secours exceptionnels - Action Sociale</b> 100000 € 2.5%</p> <p>En cas de difficultés particulières (surendettement, violences conjugales, divorces, maladie longue durée...) en lien avec le service social.</p>	<p><b>Voyages (long et moyen courrier / WE incluant une nuit)</b> 180000 € soit 4.5%</p> <p>Les prises en charge concernent tous les personnels en CDI et les CDD avec 6 mois d'ancienneté et présence au retour du voyage.</p>
<p><b>Prestation enfants handicapés</b> 40000 € :</p> <p>Prestation versée aux familles afin de les aider à scolariser leurs enfants atteints de handicap. Cette prestation est soumise à scolarisation de l'enfant.</p>	<p>Hors Europe : • agent : prise en charge en fonction de la MSR, de 70% à 20% • conjoint : 10% • enfants de -18 ans : identique à l'agent.</p> <p>France / Europe : • agent : prise en charge en fonction de la MSR de 50 à 25% • conjoint et enfants : à l'identique.</p>
<p><b>Activités Récréatives :</b></p> <p>Tous les personnels, participation forfaitaire pour l'agent et ses ayants-droits, maxi 50% sur les actions proposées par le CE.</p>	<p><b>Immobilisation - Linéaires - Partenariats</b></p> <p>Adagio (appartements) Tohapi (campings) Locations ponctuelles...</p>

### LES PRESTATIONS SELON LES REVENUS

Tranche de l'agent	Tranches MSR (modulation selon les revenus)	Dotation Unique Agent <sup>1</sup> 2000000 € soit 50%	Dotation enfants - 18 ans <sup>2</sup> 1275000 €	Aide à la garde d'enfants <sup>3</sup> (- de 3 ans) 160000 €	Bourse de scolarité <sup>4</sup> 260000 €		
					6 à 15 ans	15 à 18 ans	Etudiants 18 à 24 ans
A	- 10 000 €	560 €	400 €	300 €	150 €	150 €	70 €
B	10 001 à 13 000 €	500 €	360 €	280 €	60 €	130 €	150 €
C	13001 à 16 000 €	460 €	320 €	260 €	50 €	110 €	130 €
D	16001 à 19000 €	400 €	280 €	240 €	40 €	90 €	110 €
E	19001 à 22000 €	370 €	240 €	220 €	30 €	70 €	90 €
F	+ 22001 €	250 €	200 €	200 €	20 €	50 €	70 €

**(1) : Dotation Unique Agent**

Concerne tous les agents. Elle recouvre les dépenses de culture, loisirs, sports, voyages, vacances. Elle peut être versée sous forme de chèques vacances, chèques cad'hoc, par remboursement sur justificatifs, ou pour partie des 3.

Le taux de 1,5 est automatiquement attribué aux agents célibataires, divorcé-es, veufs et veuves; puis 0,5 part par personne à charge.

- Agent en CDI : montant établi selon les tranches basées sur les revenus fiscaux du foyer (ligne 25 de l'avis d'imposition) et du nombre de personnes à charge fiscalement → modulation selon les revenus (MSR)
- Agent en CDD : 40 € / mois travaillé et majoré de 20 € / semestre plein

**(2) (3) (4) : Dotation enfants - 18 ans / garde d'enfants - 3 ans / bourse de scolarité :**

Concerne tous les enfants, y compris les enfants "rattachés" (pas de lien juridique, dont les enfants du conjoint) avec pour ces derniers, un montant amputé des charges payées à l'URSSAF. Le montant est établi selon le revenu fiscal de référence (ligne 25). Pour les CDD, la même règle de proratisation est appliquée. Concernant la bourse de scolarité, pour les enfants en deçà de 16 ans, la demande peut être faite dès le mois de mai permettant ainsi de recevoir la dotation cad'hoc avant les dépenses de rentrée.

## LA SOLIDARITE ENTRE LES REVENUS, CA MARCHE !!!

**Ce projet, c'est Vous, c'est Nous.**

**En 2016, Votez SNU pour des valeurs partagées**